

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 mai 2015**  
~~~~~

**EXERCICE DES MANDATS LOCAUX
4EME VICE-PRÉSIDENCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 mai 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Mme Nicole MORERE, M. Jean-Claude MARC, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI - Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Paul-Arnaud PAINDAVOINE suppléant de Madame Béatrice NEGRIER, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations :

M. Claude CARCELLER à Madame Béatrice WILLOQUAUX, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE

Excusés :

Madame Chantal COMBACAL

Absents :

Madame Lucie TENA, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Christian VILLOING

Quorum : 25	Présents : 41	Votants : 45	Pour 26 Contre 15 Abstention 4
-------------	---------------	--------------	--------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L2122-18, L. 2122-20, L.5211-2 et L5211-9 ;

Vu la délibération n° 958 portant élection de Monsieur Gérard CABELLO à la 4^e vice-présidence de la communauté de communes ;

Vu l'arrêté n°2014-25 du 19 juin 2014 donnant délégation de fonctions à Monsieur Gérard CABELLO, 4^e vice président ;

Vu l'arrêté n°2015-15 portant retrait des délégations de fonctions accordées à Monsieur Gérard CABELLO ;

Considérant que lorsque le président retire l'ensemble de ses délégations à un vice-président, le Conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien ou non du vice-président dans ses fonctions ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions particulières sur le retrait des fonctions de vice-président par le conseil communautaire, la règle du parallélisme des formes implique le recours aux dispositions en vigueur pour leur nomination ;

Considérant qu'il convient par conséquent de procéder à un vote à bulletin secret ;

Vu la désignation de Madame Martine BONNET et de Monsieur Guy-Charles AGUILAR pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec 26 voix, 15 voix contre et 4 abstentions,

- de ne pas maintenir dans ses fonctions de quatrième vice-président de la communauté de communes, Monsieur Gérard CABELLO.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1143 le 21 MAI 2015

Publication le 21 MAI 2015

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 21 MAI 2015

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150518-lmc171855-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

